

DOSSIER DE RENTRÉE SCOLAIRE



Chers parents,

La municipalité a mis en place le kiosque famille, accessible depuis le site de la Ville, pour vous aider dans vos démarches relatives à l'école. Cet outil numérique vous permet de vous connecter à tout moment aux nombreux services liés à la vie scolaire, périscolaire ou extra-scolaire ainsi qu'au transport de votre enfant afin de faciliter votre organisation selon vos moments disponibles.

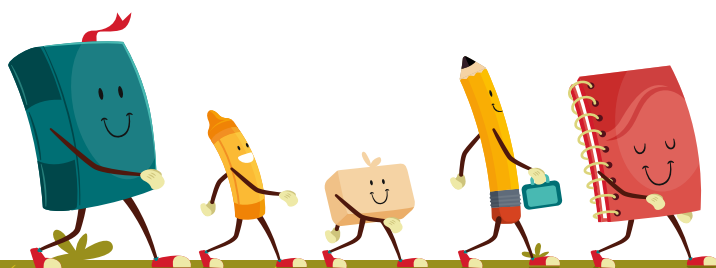
Le mode d'emploi vous est rappelé dans ce dossier de rentrée scolaire.

La Municipalité et les services concernés ont contribué à la réalisation du KIOSQUE FAMILLE pour vous permettre, avec vos ordinateurs, tablettes ou smartphones, où que vous soyez, d'accéder aux nombreuses prestations que la Ville propose aux parents pour le bien-être de tous.

Bonne rentrée.

Valérie Chapat

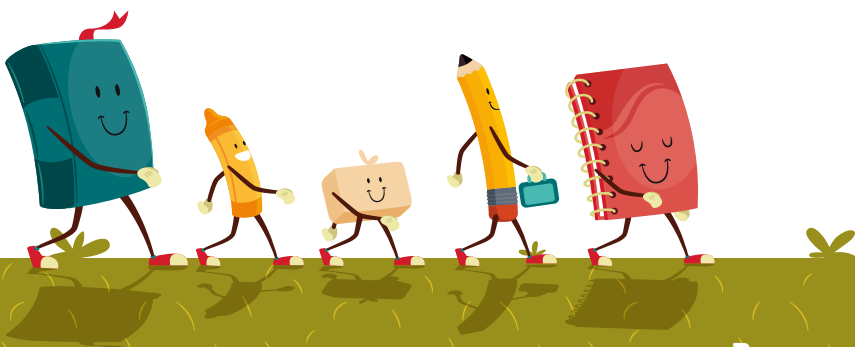
Maire-adjoint en charge des affaires scolaires.



**RENTRÉE
2023**

SOMMAIRE

Tutoriel Kiosque Famille	3
Information sur les accueils périscolaires	4
Accueils périscolaires	4
Infos CESU	5
Tarifs Restauration scolaire	6
Trajets transports scolaires	7
École du Bourg	7
Circuit Bondoire	7
Circuit H. Debord	8
Circuit Veauce	9
École du Paradis	10
Circuit Racines	10
École du Paradis et École des Verdins	11
Circuit Près-le-Roi	11
Service minimum d'accueil	12
Activités extra-scolaires	13
activités du plan mercredi	13
Médiathèque	14
École municipale de natation	15
Contacts utiles	17
Calendrier vacances scolaires 2023-2024	18



CONNEXION

Rendez-vous sur la page internet du KIOSQUE FAMILLE

<https://saint-doulchard.kiosquefamille.fr>

Votre enfant n'a jamais fréquenté les services scolaires.

Vous n'avez pas d'identifiant

- 1 Créez directement votre compte sur le kiosque famille.
Attention, vous aurez besoin d'avoir accès à votre boîte mail pour activer votre compte,
- 2 Complétez la fiche de renseignements enfant,
- 3 Remplissez la préinscription scolaire et le complément d'informations obligatoire*,
- 4 Inscrivez votre (vos) enfant(s) aux activités,
- 5 Réservez vos activités.


* Vérification des informations par les services municipaux.
En cas d'informations insuffisantes, consultez les messages directement sur votre boîte mail du Kiosque Famille.



ATTENTION :
Délai d'inscription ou d'annulation au plus tard la veille avant 9 h 30, jours ouvrés.

Votre enfant a déjà fréquenté les services scolaires.

Vous avez un identifiant et un mot de passe

- 1 Lisez et validez les informations de la « fiche famille » et de la « fiche enfant »,
 - 2 Joignez tous les documents dans le complément d'informations obligatoires,
-  **Attention,** cette procédure est à renouveler tous les ans à partir du mois d'août,
- 3 Inscrivez votre (vos) enfant(s) aux activités,
 - 4 Réservez vos activités.

Pour modifier vos réservations :

- Allez sur *mes réservations*,
- Choisissez l'activité,
- Cliquez sur *modifier*,
- Ajoutez ou supprimez les jours souhaités,
- Cliquez sur *Modifier le mois*

RENTÉE
2023

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

INFORMATION SUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

L'accueil périscolaire des enfants

La municipalité de Saint-Doulchard accueille votre enfant avant et après l'école.

Accueil du matin : de 7 h 30 à 8 h 10*.

Accueil du soir : de la fin de l'école à 18 h 30.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

*passé cette heure, l'enfant devra être déposé directement à l'école

École du Bourg	École du Paradis	École des Verdins
Matin et soir	Matin et soir	Matin et soir
Bourg 1	École élémentaire du Paradis	restaurant scolaire
Tél : 02 48 69 57 08	Tél : 02 48 65 31 52	Tél : 07 86 77 79 29

Tarifs accueil périscolaire 2023/2024

Suite au conseil municipal du 26 juin 2023

	Dolchardiens	Extérieurs à Saint-Doulchard
Matin	De 1,66 € à 1,87 €	De 3,32 € à 3,75 €
Soir	De 3,26 € à 3,69 €	De 6,53 € à 7,38 €
Matin + soir	De 3,96 € à 4,39 €	De 7,92 € à 8,77 €

En cas de non réservation, surfacturation de 75 % du tarif applicable.

Conformément à la directive de la caisse Nationale d'Allocations Familiales, application des tarifs modulés* en fonction du quotient familial.

Un goûter est servi aux enfants à 16 h 45.

INSCRIPTIONS :

Par le biais du kiosque famille :

<https://saint-doulchard.kiosquefamille.fr>

RENSEIGNEMENTS :

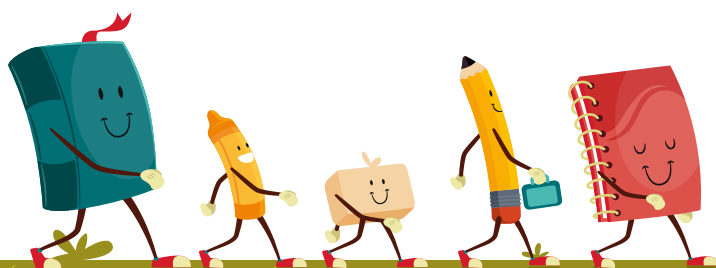
Centre de Loisirs

Mme **ROSSIGNOL Françoise**
Responsable des accueils périscolaires

28, rue des Plantes
18230 Saint-Doulchard

Tél : 02 48 24 06 84

cdl.accueils@mairie-saintdoulchard.fr



Consulter le règlement intérieur des accueils périscolaire, de la restauration et du plan mercredi

Chèque Emploi Service Universel

En vigueur depuis le 1er janvier 2006, le CESU préfinancé constitue un mode de paiement à part entière. Il est délivré par l'employeur ou le Comité d'Entreprise qui en paie une partie ou l'intégralité, ce qui génère un gain financier non négligeable pour les bénéficiaires.

Conscient de cet intérêt pour les familles, le Conseil Municipal, par délibérations du 20 juin 2008 et du 10 décembre 2010, a décidé d'accepter les CESU comme titres de paiement des structures municipales de gardes d'enfants : multi accueil, accueil périscolaire jusqu'au CM2 ainsi que pour les mercredis et le centre de loisirs **pour les enfants de moins de 6 ans.**

Le paiement par CESU préfinancé aura lieu uniquement au Centre de Loisirs.

- Les CESU préfinancés ne seront acceptés que pour un montant strictement égal ou inférieur à la somme due.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué sur les CESU préfinancés.
- Vous pouvez payer le complément en espèces ou par chèque bancaire.

Madame Françoise ROSSIGNOL, Responsable des Accueils Périscolaires, et Monsieur Philippe OUVARD, Responsable du Centre de Loisirs, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs Restauration Scolaire

Conformément à la directive de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), les tarifs modulés suivants sont appliqués en fonction du quotient familial (délibération du conseil municipal du 26 juin 2023) :

TARIFS POUR LA RENTRÉE 2020/2021

Bornes	Tranches	Tarifs
0-400	1	1,00 €
401-586	2	1,00 €
587-1000	3	1,00 €
1001-1500	4	3,80 €
1501 et plus	5	3,90 €
Allergiques	Sans objet	1,00 €
Extérieurs	6	5,00 €
Frais de gestion par facture	toutes	0,70 €
Surfacturation en cas de non-réservation	toutes	75% du tarif applicable

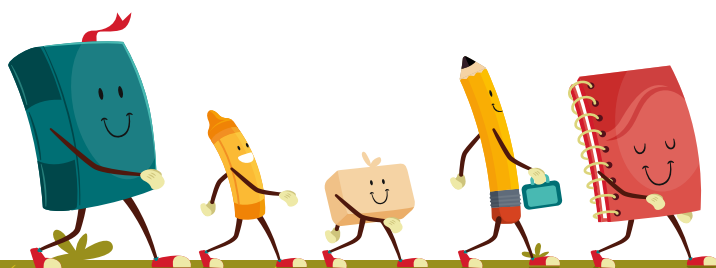
Le quotient familial pris en compte pour l'application des tarifs modulés devra être fourni par la famille et sera celui du 1er janvier de l'année de référence.

NB : Les familles qui ne fourniront pas leur quotient familial CAF seront systématiquement classées en tranche 5.

Pour le paiement, une facture vous sera adressée en début de mois avec possibilité de payer en numéraire ou par chèque à l'hôtel de ville (chèque à l'ordre du Restaurant Scolaire Saint-Doulchard) ou par internet.

En cas de retard de paiement, la Trésorerie est chargée de la mise en recouvrement. Tout retard de paiement, après relance restée sans suite, pourra entraîner l'exclusion du service de restauration scolaire.

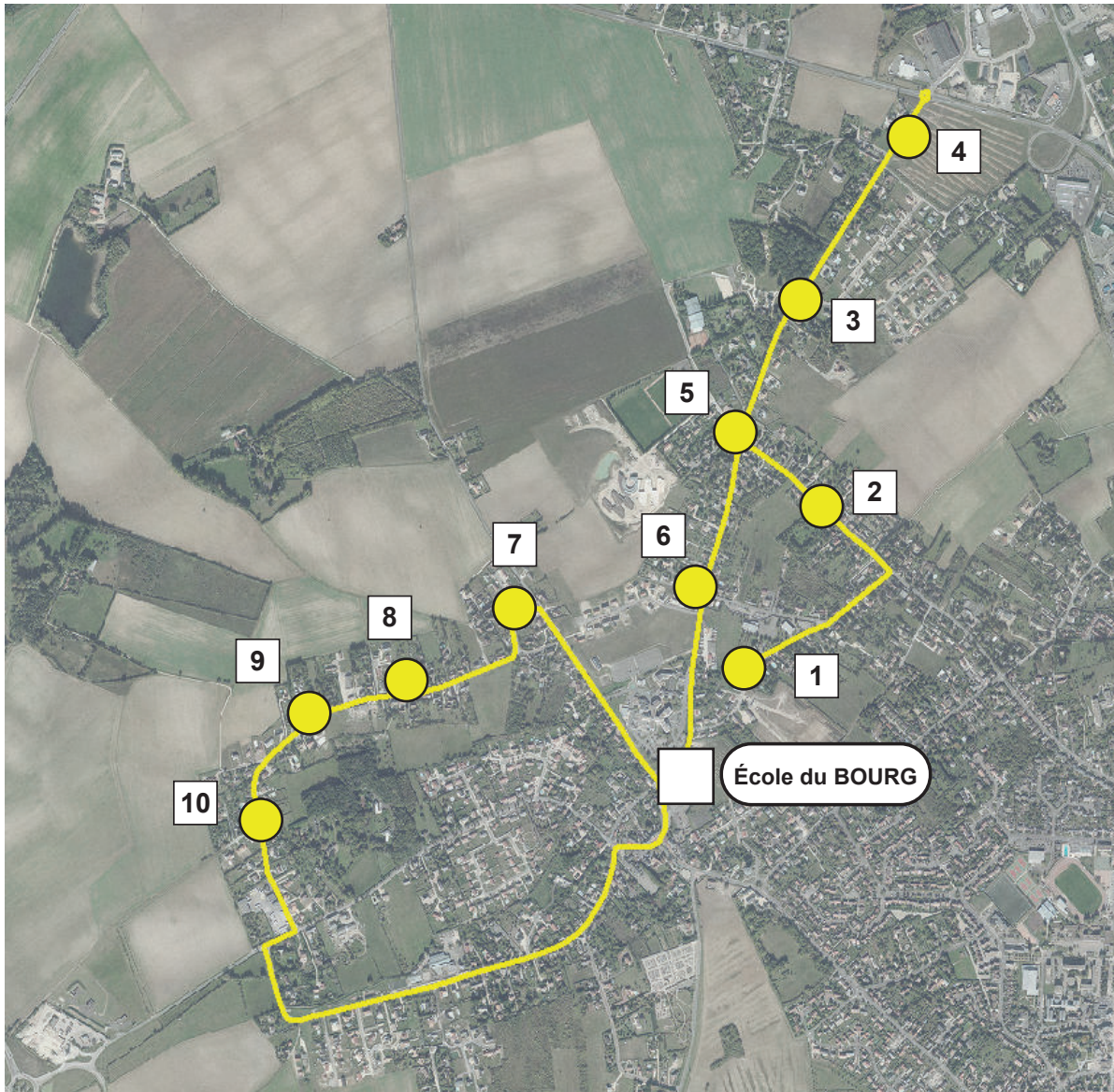
[Consulter le règlement intérieur des accueils périscolaire, de la restauration et du plan mercredi](#)



ÉCOLE DU BOURG

TRANSPORTS SCOLAIRES 2023 / 2024

Circuit Bandoires - Car n°1



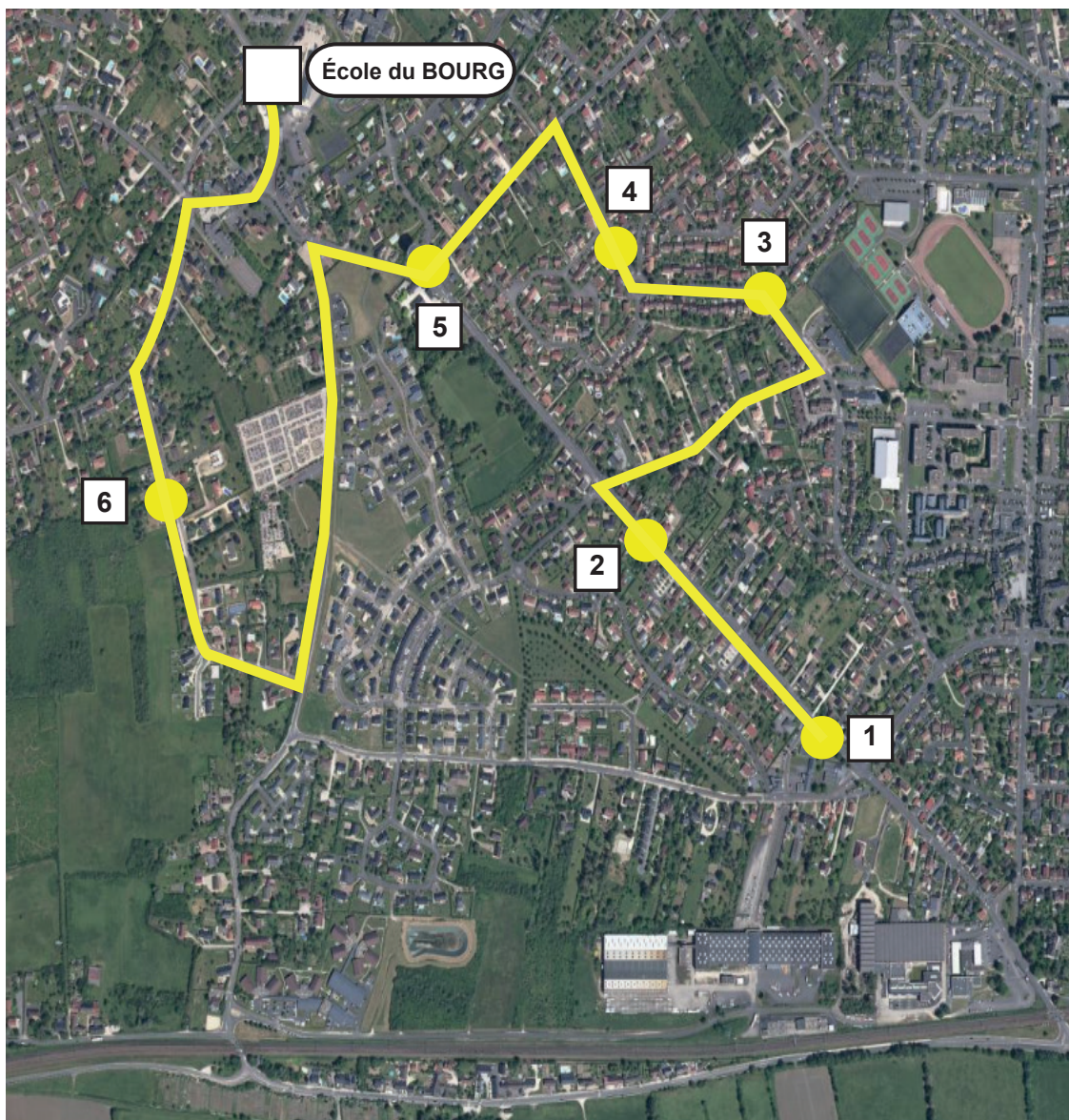
Source : GIPRECIA, Agglobus

Num.arrêt	Nom de l'arrêt	SD111	SD112	SD111	SD112
1	18 rue des Plantes	7h55	11h35	12h55	16h35
2	43 rue des Bandoires	7h57	11h37	12h57	16h37
3	Darlowo	7h59	11h40	12h59	16h40
4	Boisselées	8h01	11h42	13h01	16h42
5	Croix de Varye	8h03	11h45	13h03	16h45
6	Créabus Centre de Loisirs	8h04	11h46	13h04	16h46
7	TAD La Grotte	8h07	11h50	13h07	16h50
8	40 rue Village d'en haut	8h09	11h52	13h09	16h52
9	60 rue Village d'en haut	8h10	11h54	13h10	16h54
10	80 rue Village d'en haut	8h11	11h55	13h11	16h55
Terminus	Ecole Bourg	8h20	11h33	13h20	16h33

ÉCOLE DU BOURG

TRANSPORTS SCOLAIRES 2022 / 2023

Circuit H.Debord - Car n°2



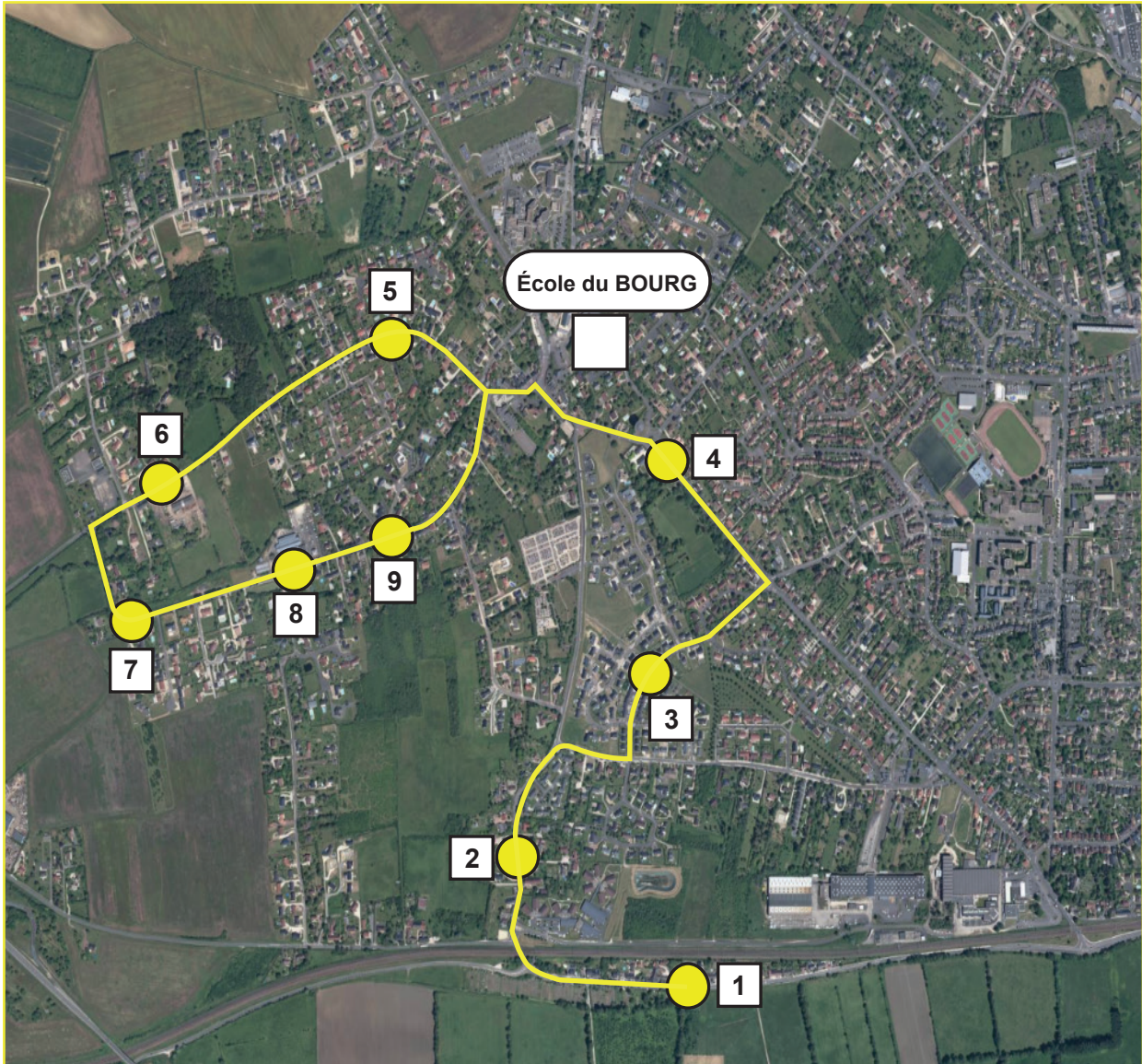
Source : GIPRECIA, Agglobus

Num.arrêt	Nom de l'arrêt	SD113	SD114	SD113	SD114
1	Bourdonnes	8h03	11h45	13h01	16h45
2	TAD Chambellans (96 route de Vouzeron)	8h04	11h44	13h02	16h44
3	Rond-point Victor Hugo	8h06	11h40	13h04	16h40
4	Lamartine	8h08	11h38	13h06	16h38
5	Château d'eau	-	11h36	-	16h36
6	17 Chemin de la Vallée	8h12	-	13h12	-
Terminus	Ecole du Bourg	8h20	11h33	13h20	16h33

ÉCOLE DU BOURG

TRANSPORTS SCOLAIRES 2023 / 2024

Circuit Veauce - Car n°3



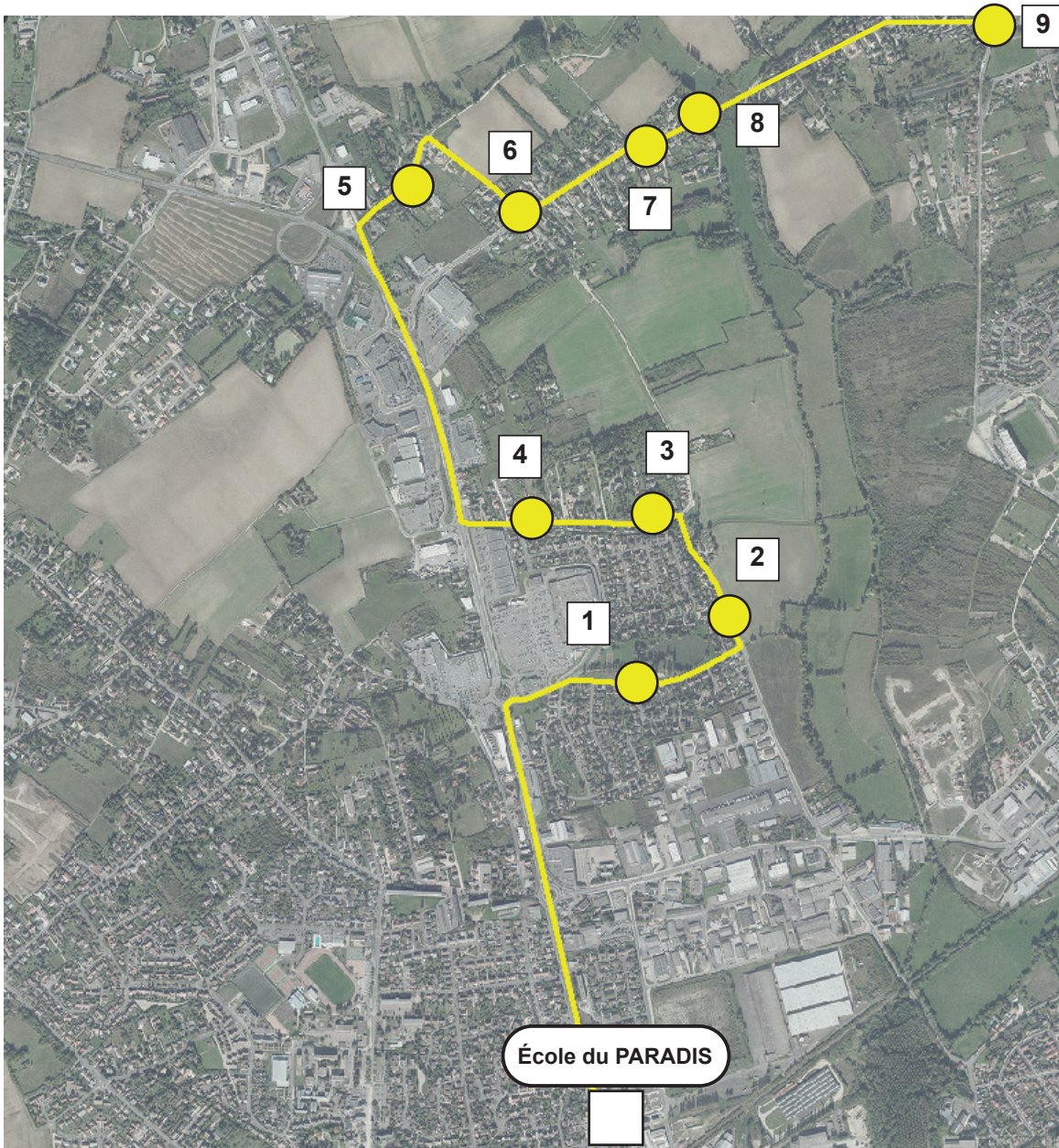
Source : GIPRECIA, Agglobus

Num.arrêt	Nom de l'arrêt	SD115	SD116	SD115	SD116
1	58 route de Berry-Bouy	8h03	11h52	13h03	16h52
2	315 rue de la Métairie	8h05	11h50	13h05	16h50
3	19 rue Chambellans (intersection Jeanne de France)	8h08	11h48	13h08	16h48
4	Vouzeron	8h10	11h46	13h10	16h46
5	TAD Renarderie	8h13	11h37	13h13	16h37
6	TAD Veauce	8h15	11h39	13h15	16h39
7	TAD Les Halles	8h17	11h41	13h17	16h41
8	Rue de la vallée (angle rue Neuve)	8h19	11h43	13h19	16h43
9	39 rue de la Vallée	8h20	11h44	13h20	16h44
Terminus	École du Bourg	8h25	11h33	13h25	16h33

ÉCOLE DU PARADIS

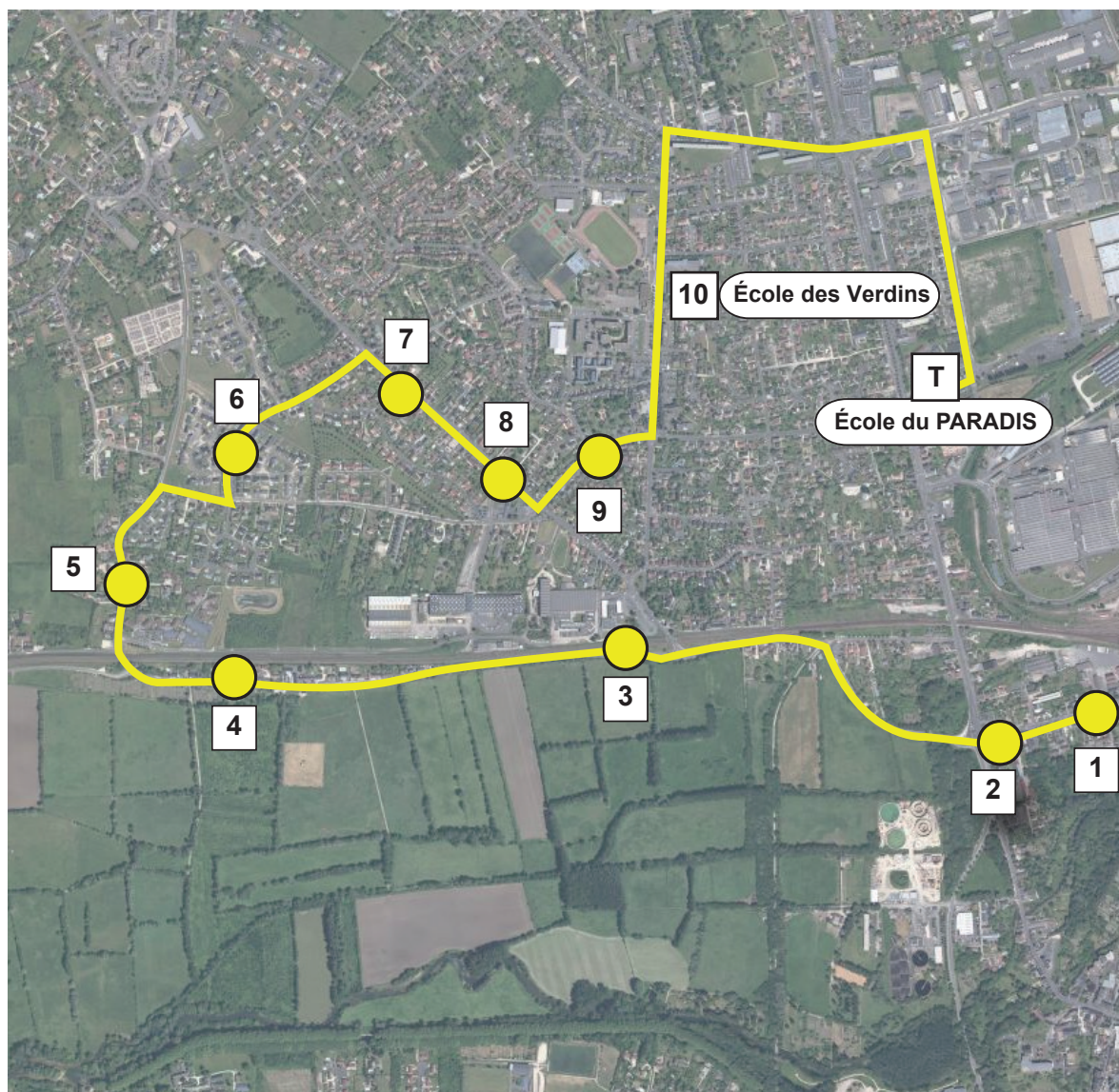
TRANSPORTS SCOLAIRES 2023 / 2024

Circuit Racines - Car n°2



Source : GIPRECIA, Agglobus

Num.arrêt	Nom de l'arrêt	SD103	SD104	SD103	SD104
1	Chaussée Etang - 4 allée du Val	8h01	11h42	13h01	16h42
2	54 rue des Pieds Blancs	8h04	11h44	13h04	16h44
3	49 rue des Pieds Blancs	8h05	11h45	13h05	16h45
4	Entre le 15 et le 17 rue des Pieds Blancs	8h07	11h47	13h07	16h47
5	170 chemin des Rogerets	8h09	11h49	13h09	16h49
6	574 chemin des Rogerets	8h11	11h51	13h11	16h51
7	Route des Racines - 614 Arrêt la lune	8h13	11h53	13h13	16h53
8	Chemin du pont du Sandin	8h15	11h55	13h15	16h55
9	Rue des Alouettes	8h16	11h56	13h16	16h56
Terminus	Ecole du Paradis	8h25	11h35	13h25	16h35



Source : GIPRECIA, Agglobus

Num.arrêt	Nom de l'arrêt	SD101	SD102	SD101	SD102
1	Prés-le-Roi	8h00	11h45	13h00	16h45
2	Papelourde	8h01	11h46	13h01	16h46
3	Route de Berry-Bouy TAD Saint-Sulpice (Créabus)	8h03	11h48	13h03	16h48
4	58 route de Berry-Bouy	8h05	11h50	13h05	16h50
5	315 rue de la Métairie	8h06	11h51	13h06	16h51
6	19 rue Chambellans (intersection Jeanne de France)	8h08	11h52	13h08	16h52
7	Chambellans	8h10	11h54	13h10	16h54
8	Bourdonnes	8h11	11h55	13h11	16h55
9	Les Vignes	8h12	11h56	13h12	16h56
10	Ecole des Verdins	8h15	11h25	13h15	16h25
Terminus	Ecole du Paradis	8h25	11h35	13h25	16h35

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

Service Minimum d'Accueil (SMA)

La loi du 20 août 2008 précise que la collectivité doit mettre en place un service dit « Droit d'Accueil » pendant le temps scolaire quand le pourcentage d'enseignants grévistes est égal ou supérieur à 25 % par école.

Dans ce cadre, pour les parents qui ne trouveraient pas de moyens individuels de garde pour ce jour de grève, la commune de Saint-Doulchard a mis en place le droit d'accueil dans les conditions définies par la loi.

1/ Lieu d'accueil

Centre de Loisirs situé rue des Petites Plantes à Saint-Doulchard.

2/ Réservation

Par téléphone : 02 48 24 06 84

ou par courriel : cdl.accueils@mairie-saintdoulchard.fr

3/ Horaires temps scolaire

Les parents déposent les enfants au Centre de Loisirs et viennent les rechercher aux mêmes heures d'entrée et de sortie des écoles.

4/ Accueil périscolaire matin et soir

Le service est mis en place au Centre de loisirs aux conditions habituelles de fonctionnement de ce service (inscription sur Kiosque Famille).

5/ Restauration scolaire

Les enfants seront pris en charge aux conditions habituelles (inscription sur Kiosque Famille).

6/ Transports scolaires

Aucun transport scolaire ne s'effectue entre le Centre de Loisirs et le domicile familial.

Les parents ou les personnes désignées récupèrent les enfants au Centre de Loisirs.

7/ Tarifs

Les repas et accueils périscolaires seront facturés aux conditions habituelles de ce service.

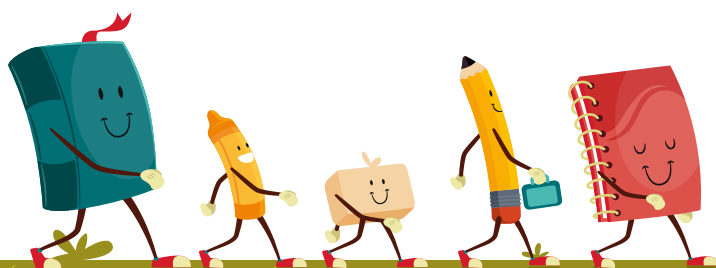
Le temps scolaire est gratuit.

Remarque :

Les modalités ci-dessus ne s'appliquent que pour le service minimum d'accueil (SMA).

A noter que tous les autres services (accueils périscolaires, matin et soir, restauration scolaire, transports scolaires) mis en place par la collectivité pour les élèves dont les enseignants ne sont pas en grève restent assurés normalement sur les écoles.

Le service périscolaire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

ACTIVITÉS DU PLAN MERCREDI

Le Centre de Loisirs Municipal accueille le mercredi, les enfants de 3 à 13 ans.

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Du mercredi 6 septembre 2023 au mercredi 3 juillet 2024 (hors vacances scolaires).

ACTIVITÉS

En fonction du programme et de l'âge de l'enfant.

Pour les parents qui souhaitent que leurs enfants enfants de plus de 7 ans découvrent l'apprentissage, ou le perfectionnement des nages à l'école de natation de Saint-Doulchard, le centre de loisirs propose d'emmener votre enfant sur le créneau réservé de 9 h à 9 h 45. Se reporter aux pages 15 et 16 de ce dossier pour plus de renseignements et l'inscription (l'inscription doit être faite par les parents).

HORAIRES DES ACTIVITÉS

En journée ou demi-journée avec repas	En demi-journée sans repas (après-midi fournir le goûter)
De 9 h à 17 h ou de 9 h à 13 h	De 9 h à 11 h 30
	De 13 h 30 à 17 h

Pensez à fournir une gourde ou un verre en plastique à votre enfant.

Accueil des enfants avant les activités

Matin de 7 h 30 à 9 h
Après midi de 13 h à 13 h 30

Accueil des enfants après les activités

matin de 11 h 30 à 12 h 30
midi de 13 h à 13 h 30
Soir de 17 h à 18 h 30

ATTENTION :

pas de sortie autorisée pendant les activités.

Pas de ramassage.

TARIFS :

Conformément à la directive de la CNAF, les tarifs modulés sont appliqués en fonction du quotient familial.

Et suite à la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2023.

Habitant Saint-Doulchard	Extérieur Saint-Doulchard
La ½ journée de 2,57 € à 3,05 €	La ½ journée de 5,14 € à 6,05 €
La journée de 4,49 € à 4,92 €	La journée de 8,88 € à 9,74 €
Accueil du midi de 1,66 € à 1,87 €	Accueil du midi de 3,32 € à 3,75 €

REPAS

Habitant Saint-Doulchard de 1,00 € à 3,90 €	Extérieur Saint-Doulchard 5 €
---	-------------------------------

Les factures sont établies chaque mois.

CESU accepté pour les enfants de moins de 6 ans, sauf pour les repas.

INSCRIPTIONS

Par le biais du kiosque famille :

<https://saint-doulchard.kiosquefamille.fr>

Pas d'inscription par téléphone

ATTENTION : modification ou réservation obligatoire la veille du jour concerné avant 9 h 30.

RENSEIGNEMENTS :

Mme Françoise ROSSIGNOL, responsable des accueils périscolaires reste joignable pour toute information au 02 48 24 06 84 et par mail : cdl.accueils@mairie-saintdoulchard.fr

Centre de Loisirs
28 rue des Plantes
18230 Saint-Doulchard



RENTREE
2023

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

MÉDIATHÈQUE

Médi@thèque
biblio
ressources & idées



Pour s'inscrire, il faut :

- être âgé de moins de 18 ans,
- un justificatif de domicile (facture de téléphone, électricité, etc),
- une autorisation parentale (téléchargeable sur le site internet de la médiathèque)

mediatheque.mairie-saintdoulchard.fr

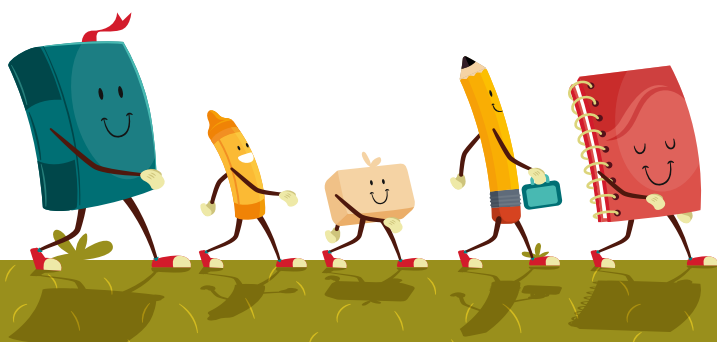
Pour les enfants ne résidant pas à Saint Doulchard, l'inscription est de 5 €

Une fois inscrit, on peut emprunter 26 documents pour 4 semaines :

- 6 livres
- 6 revues
- 6 CD
- 4 livres-CD
- 2 DVD
- 1 liseuse
- 1 jeu-vidéo

Rue des Vignes
Saint-Doulchard

02 48 23 52 65



Apprendre à nager comme un poisson dans l'eau...

La Municipalité de Saint-Doulchard et l'équipe du Centre Nautique offrent aux enfants (à partir de 7 ans) la possibilité de s'épanouir pleinement dans un cadre agréable et sécurisant.

Une école de natation permet :

- la découverte de l'eau
- l'apprentissage et le perfectionnement des nages
- l'initiation au sauvetage
- une progression pédagogique adaptée à chaque groupe
- un moment de détente
- un encadrement à l'écoute des enfants

HORAIRES :

Le mercredi matin

9 h 00 à 9 h 45

9 h 45 à 10 h 30

10 h 30 à 11 h 15

11 h 15 à 12 h 00

Le choix de l'horaire sera défini le jour de l'inscription en fonction des places disponibles.

Les cours sont assurés de septembre 2023 à juin 2024.

La présence des parents est souhaitée lors du premier cours. L'école de natation ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires ou en cas de fermetures techniques et ce, sans donner lieu à remboursement.

Pour toute information, contacter :

Le centre nautique

Avenue du 11 novembre

Tél. : 02 48 70 92 00

Règlement intérieur

L'enfant s'engage à :

- respecter les horaires (être présent 5 minutes avant le cours).
- venir avec un équipement minimum composé d'un maillot de bain et d'une serviette.
- suivre les consignes et les instructions du moniteur.
- respecter le matériel et les locaux.

Toute demande d'entrée et de sortie avant l'heure doit être motivée par une lettre des parents.

Chaque créneau horaire se divise en deux groupes de niveau : nageur et débutant.

Tous les élèves sont assurés par l'organisation dans les limites définies par la réglementation actuelle.

En dehors des heures de cours, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.



RENTRÉE
2023

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

ÉCOLE MUNICIPALE DE NATATION

Inscriptions

La ville de Saint-Doulchard offre aux enfants dolchardiens la possibilité d'apprendre à nager ou de se perfectionner au sein de son école de natation, sous la responsabilité des maîtres-nageurs du Centre Nautique.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2023/2024
auront lieu

le mercredi 20 septembre 2023 de 9 h à 12 h
au Centre Nautique
avenue du 11 novembre
à Saint-Doulchard

Pas d'inscription par téléphone.

Début des scéances le mercredi 27 septembre 2023,
fin des scéances le mercredi 19 juin 2024.

Condition : enfants nés en 2016 et avant.
Le nombre de places est limité.

Pièces à fournir le jour de l'inscription :

- certificat médical certifiant l'aptitude à la pratique de la natation
- bulletin d'inscription à l'école de natation dûment rempli et signé par les parents
- photo d'identité par enfant
- photocopie de justificatif de résidence à Saint-Doulchard
- attestation d'assurance avec responsabilité civile

Le montant est de 40 € par enfant et par année scolaire à régler en espèces, par chèque à l'ordre du régisseur centre nautique ou par carte bancaire.

Bulletin d'inscription à remplir par enfant et à remettre le jour de l'inscription

M / Mme

Sollicite l'admission de :

mon fils ma fille ⁽¹⁾

Nom

Prénom

Né(e) le

À

Adresse

Téléphone

Email

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à m'y conformer.

J'autorise la ville à utiliser les photographies ou vidéos prises au cours des activités de l'école municipale de natation, comportant l'image de l'enfant inscrit, dans le cadre de sa communication.

oui non ⁽¹⁾

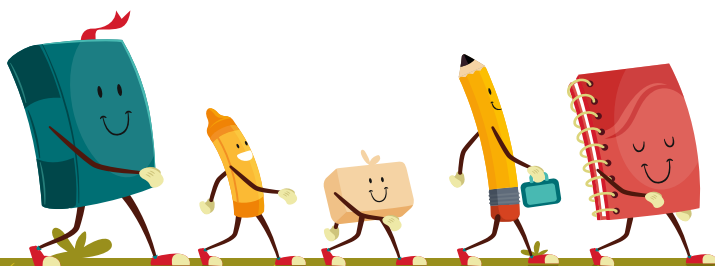
Saint-Doulchard, le

Signatures des parents

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante

**VOUS N'AVEZ PLUS QU'À
IMPRIMER CETTE PAGE**

En cliquant ici ou dans le menu :
fichier / imprimer / page active



**AFFAIRES SCOLAIRES
RESTAURATION SCOLAIRE**

Sylvie PERNOD : 02.48.23.52.44
affaires.scolaires@mairie-saintdoulchard.fr

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Françoise ROSSIGNOL : 02.48.24.06.84
cdl.accueils@mairie-saintdoulchard.fr

**HÔTEL DE VILLE
AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
18230 SAINT-DOULCHARD**

**TÉL. 02 48 23 52 52
WWW.MAIRIE-SAINTDOULCHARD.FR**

**RENTÉE
2023**

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

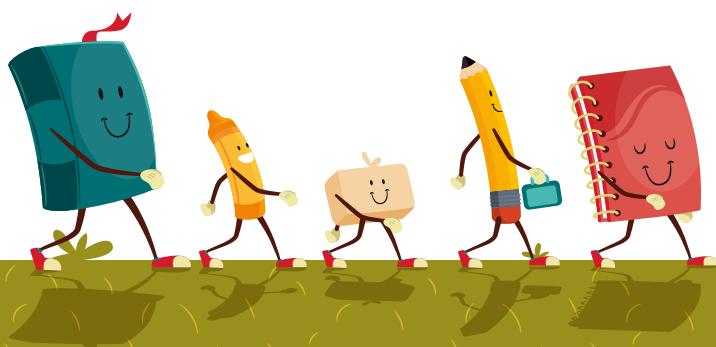
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023
Vacances de Toussaint	Fin des cours le samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours le lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	Fin des cours le samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours le lundi 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	Fin des cours le samedi 24 février 2024 Reprise des cours le lundi 11 mars 2024
Vacances de printemps	Fin des cours le samedi 20 avril 2024 Reprise des cours le lundi 6 mai 2024
Vacances d'été	Fin des cours le samedi 6 juillet 2024

Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit « de solidarité ».

Pour l'année 2023-2024, les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.

Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.

Ce calendrier n'inclut pas les dates de fin de session des examens scolaires.



Réalisation : Mairie de Saint-Doulchard / Illustrations : freepik.com